



DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

---

MAIRIE  
de  
SAINT CLAIR DE LA TOUR  
38110

---

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75  
e-mail : [mairie@stclairdelatour.com](mailto:mairie@stclairdelatour.com)

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2025 à 20 heures

Nombre de conseillers en exercice :	21	
Présents :	19	
Pouvoirs :	0	
Votants :	19	quorum atteint

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 mai,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Date de la convocation : 14 mai 2025

Présidence : Monsieur BLANDIN Patrick

PRESENTS : Patrick BLANDIN, Jacqueline GUICHARD, Maude SCHWARZ, Rémi SAUVESTRE, Kathia VENDONIS, Emmanuel EGLAINE, Jean-Yves BEC, Caroline COTTE, Pascale GAUD, Chrystelle GERLAND, Claire LEFEVRE, Cécile BOUSQUET, Pascal GUERIN, Alexandre MARCHAL, Alexandre VERRECCHIA, Gabrielle NOBLIA, Perrine CRETEL, Jean-François DELDICQUE, Hervé SAEZ.

POUVOIRS :

ABSENTS :

Maela FREMY, Grégory LACH

Secrétaire de séance : Gabrielle NOBLIA

**COMMUNE DE SAINT CLAIR DE LA TOUR**  
*Réunion du Conseil Municipal du 21 mai 2025 à 20h*

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30 avril 2025
- Délibération pour la création d'une impasse
- DM1
- Délibération pour une demande de subvention à la région pour l'aménagement d'une aire de jeux
- Délibération pour une demande de subvention au Département pour l'aménagement d'une aire de jeux sur la thématique « Aménagement sportif et de loisirs ».
- Délibération pour une demande de subvention au Département pour la réfection des trottoirs de champvaroux au titre des amendes de police
- Délibération pour une demande de subvention au Département pour le Projet Sentiers Nature dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)
- Questions orales

**DELIBERATION SUR L'APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2025**  
**Délibération N° 2025-05-01**

Monsieur le Maire demande aux élus d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 Avril 2025 qui a été notifié aux élus, affiché et diffusé.

Après en avoir délibéré **par 16 voix POUR et 3 Abstentions** : J.F. DELDICQUE - P. CRETEL, et H. SAEZ, le conseil municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 Avril 2025 tel qu'il a été communiqué aux élus, affiché et diffusé.

**DELIBERATION POUR LA CREATION D'UNE IMPASSE**  
**Délibération N° 2025-05-02**

Le décret N°94-112 du 19 décembre 1994, a rendu obligatoire l'adressage de toute commune de plus de 2000 habitants, cette compétence appartient au Conseil Municipal de la Commune concernée.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des habitations.

Remi SAUVESTRE, Adjoint à l'Aménagement du Cadre de Vie informe qu'un nouveau permis a été déposé au niveau du 160 avenue du stade pour la création de 4 habitations. Il convient donc de créer une nouvelle impasse avec 4 numéros impairs (9-29-33-47)

Les propriétaires proposent comme nom : Impasse du loup

Le Conseil Municipal **VALIDE par 19 POUR**, la création de l'impasse du loup avec 4 numéros impairs (9-29-33-47).

**DELIBERATION POUR LA DM1**  
**Délibération N° 2025-05-03**

Kathia VENDOIS Adjointe aux finances explique que le conseil Municipal du 26 février 2025, a voté un budget primitif 2025.

Certaines modifications au budget doivent être apportées Il est rappelé que les décisions budgétaires modificatives (DM) permettent d'ajuster des dépenses qui n'auraient pas été prévues dans le budget primitif de l'année en cours.

La Décision Modification Budgétaire DM1 suivante est présentée :

Lors de l'élaboration du budget d'investissement 2025, les Restes à réaliser ont été inclus directement dans le montant total des **dépenses d'investissement 2025** or il faut les dissocier.

De plus certaines fonctions ont été supprimées en 2025 et sont remplacées par de nouvelles fonctions.

1- Cela nécessite de voter des rectifications sur les chapitres 20 et 21 :

Pour le chapitre 20 Immobilisations incorporelles, :

Il a été budgété et voté :

COMPTE		FONCTIONS	Restes à réaliser	Budget 2025
2031	Frais d'études	281 hébergements et restauration scolaire		82 645.00 €
2031	Frais d'études	734 eaux pluviales		12 132.24 €
2031	Frais d'études	849 Sécurité routière		20 400.00 €
2031	Frais d'études	321 Salle de sport gymnase		5000.00 €
2031	Frais d'études	845 voirie communale		1579.73 €
		<b>TOTAL</b>		<b>121 756.97 €</b>

La Décision modificative proposée est la suivante :

COMPTE		FONCTIONS	Restes à réaliser	Proposition de vote	Budget 2025
2031	Frais d'études	281 hébergements et restauration scolaire	63 135.54	13 839.46	76 975.00 €
2031	Frais d'études	734 eaux pluviales			12 132.24 €
2031	Frais d'études	849 Sécurité routière			20 400.00 €
2031	Frais d'études	321 Salle de sport gymnase			5000.00 €
2031	Frais d'études	845 voirie communale			1579.73 €
2031	Frais d'études	551 – parc privé de la collectivité	5670.00	0.00	5670.00 €
		<b>TOTAL</b>			<b>121 756.97 €</b>

**Pour le chapitre 21 Immobilisations corporelles :**

Il a été budgété et voté :

COMPTE		FONCTIONS	Restes à réaliser	Budget 2025
215738	Autre matériel et outillage de voirie	80 – services communs		5 196,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	028 – autres moyens généraux		4498.00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	29 - sécurité		140 000.00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	551 – parc privé de la collectivité		500,00 €
21611	Biens Historiques et culturels immobiliers	025 – cimetières et pompes funèbres		100,00 €
21831	Matériel informatique scolaire	211 – écoles maternelles		24 000,00 €
21838	Autre matériel informatique	028 – autres moyens généraux		44 912.00 €
21838	Autre matériel informatique	211 – écoles maternelles		10 000.00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	028 – autres moyens généraux		3 600,00 €
2185	Matériel de téléphonie	020 – administration générale de la collectivité		5 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	028 – autres moyens généraux		5 691,02 €
2188	Autres immobilisations corporelles	211 – écoles maternelles		700,00 €
21573 1	Matériel roulant	80 – services communs		44 603.00 €
21312	Constructions Bâtiments	281 – hébergement et restauration		378 264.27 €

	scolaires	scolaire		
2128	Autres agencements et aménagements	325 – autres équipements sportifs et de loisirs		64 576.00 €
2128	Autres agencements et aménagements	76 – préservation patrimoine naturel, gestion risques technologiques		3000.00 €
21318	Constructions autres bâtiments	028 – autres moyens généraux		53 092.95 €
21318	Constructions autres bâtiments	325 – autres équipements sportifs et de loisirs		1 478.40 €
2151	Réseaux de voirie	512 – éclairage public		55 796.88 €
2152	Installations de voirie	023 – fêtes et cérémonies remplacé par 028 – autres moyens généraux		2 500.00 €
2152	Installations de voirie	29 - sécurité		246.00 €
2152	Installations de voirie	512 – éclairage public		270 158.00 €
2152	Installations de voirie	518 – autres actions d'aménagement urbain		122 275.00 €
2152	Installations de voirie	52 – politique de la ville		1 800.00 €
2152	Installations de voirie	734 – eaux pluviales		206 675.88 €
2152	Installations de voirie	849 – sécurité routière		96 659.95 €
2152	Installations de voirie	87 – circulations douces		101 047.76 €
		<b>TOTAL</b>		<b>1 646 371.11 €</b>

La Décision modificative proposée est la suivante :

COMPTE		FONCTIONS	Restes à réaliser	Proposition de vote	Budget 2025
215738	Autre matériel et outillage de voirie	80 – services communs			5 196,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	028 – autres moyens généraux			4498.00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	29 - sécurité			140 000.00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	511 – espaces verts urbains			500,00 €
21611	Biens Historiques et culturels immobiliers	025 – cimetières et pompes funèbres			100,00 €
21831	Matériel informatique scolaire	211 – écoles maternelles			24 000,00 €
21838	Autre matériel informatique	028 – autres moyens généraux			44 912.00,00 €
21838	Autre matériel informatique	211 – écoles maternelles			10 000.00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	028 – autres moyens généraux			3 600,00 €
2185	Matériel de téléphonie	020 – administration générale de la collectivité			5 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	028 – autres moyens généraux			5 691,02 €
2188	Autres immobilisations corporelles	211 – écoles maternelles			700,00 €
21513 1	Matériel roulant	80 – services communs			44 603.00 €
21312	Constructions Bâtiments scolaires	281 – hébergement et restauration scolaire			378 264.27 €

2128	Autres agencements et aménagements	325 – autres équipements sportifs et de loisirs	14 576.00 €	50 000.00 €	64 576.00 €
2128	Autres agencements et aménagements	76 – préservation patrimoine naturel, gestion risques technologiques			3000.00 €
21318	Constructions autres bâtiments	028 – autres moyens généraux			48 076.95 €
21318	Constructions autres bâtiments	325 – autres équipements sportifs et de loisirs			1 478.40 €
21318	Constructions autres bâtiments	321 – salles de sport, gymnase	5 016.00 €		5 016.00 €
2151	Réseaux de voirie	020 – administration générale de la collectivité	13 729.43 €	42067.45 €	55 796.88 €
2152	Installations de voirie	028 – autres moyens généraux			2 500.00 €
2152	Installations de voirie	29 - sécurité			246.00 €
2152	Installations de voirie	512 – éclairage public			270 158.00 €
2152	Installations de voirie	518 – autres actions d'aménagement urbain	1 111.64 €	121 163.36 €	122 275.00 €
2152	Installations de voirie	52 – politique de la ville			1 800.00 €
2152	Installations de voirie	734 – eaux pluviales			206 675.88 €
2152	Installations de voirie	849 – sécurité routière			96 659.95 €
2152	Installations de voirie	87 – circulations douces			101 047.76 €
		<b>TOTAL</b>			<b>1 646 371.11 €</b>

2. **En recettes de fonctionnement**, nous avons inscrit des crédits au compte 775 « Produits de cessions » du chapitre 77 « produits spécifiques » la somme de 5 000.00 €

La trésorerie signale que les comptes relatifs aux cessions ne doivent pas faire l'objet de prévisions budgétaires.

La décision modificative (DM1) devra réduire les crédits sur ce compte et nous pourrons pour équilibrer la décision, ajouter des crédits sur un autre chapitre de recettes de fonctionnement

Donc pour le **chapitre 77 Produits Spécifiques**, Il a été budgété et voté :

COMPTE		FONCTIONS	Restes à réaliser	Budget 2025
773	Mandats annulés ou atteints par la décision quadriennale	020 – administration générale de la collectivité		1 000.00 €
775	Produits de cessions d'immobilisations	020 – administration générale de la collectivité		5 000.00 €
		<b>TOTAL</b>		<b>6 000.00 €</b>

La Décision modificative proposée est la suivante :

COMPTE		FONCTIONS	Restes à réaliser	Budget 2025
<b>773</b>	Mandats annulés ou atteints par la décision quadriennale	020 – administration générale de la collectivité		6 000.00 €
		<b>TOTAL</b>		<b>6 000.00 €</b>

3. La commune a inscrit des crédits en **Dépenses de Fonctionnement** au compte 6236 – catalogue et Imprimés pour un montant de 8 384.00 € avec la fonction « 022 Information – communication et publicité » : ce code fonction a été supprimé de la nomenclature fonctionnelle en 2025 :

La décision modificative (DM1) pourra facilement résoudre ce problème, en modifiant la fonction.

Sur **le chapitre 011 – Charges à caractère général**, la Décision modificative proposée est la suivante :

COMPTE		FONCTIONS	Restes à réaliser	Budget 2025
6236	Catalogues et Imprimés	022 -information communication publicité remplacée par 028 – autres moyens généraux		8384.00 €

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** le conseil municipal vote la décision modificative n°1 suivant les propositions citées ci-dessus.

**DELIBERATION POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES POUR L'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX**  
**Délibération N° 2025-05-04**

Notre commune de Saint-Clair-de-la-Tour dispose actuellement d'une aire de jeux destinée aux enfants. Toutefois, celle-ci présente des limites en termes de capacité, d'accessibilité et d'inclusivité. L'objectif du projet est de compléter l'équipement existant par des jeux adaptés à une plus grande diversité d'usages et d'usagers, notamment les enfants en situation de handicap, ainsi que les accompagnants.

Cette opération s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration du cadre de vie, de renforcement du lien social et d'égalité d'accès aux équipements publics.

Maude SCHWARZ Adjointe à la Scolarité, l'Enfance et la Jeunesse présente le projet qui consiste à enrichir l'aire de jeux existante par l'installation de nouveaux équipements ludiques et inclusifs adaptés à tous les enfants, quels que soient leurs besoins.

Deux nouveaux jeux seront ainsi ajoutés :

- Une tyrolienne, permettant une activité dynamique et attrayante favorisant la motricité et le plaisir partagé,
- Une balançoire inclusive, accessible aux enfants en situation de handicap, notamment ceux en fauteuil roulant, afin de promouvoir l'égalité d'accès au jeu.

Par ailleurs, l'ensemble de l'espace de jeux sera clôturé, afin de renforcer la sécurité des enfants et de faciliter la surveillance par les accompagnants. Ce nouvel aménagement vise à créer un environnement plus sécurisé, inclusif et stimulant, qui favorise la mixité et le lien social entre tous les enfants avec une mise en service envisagée en octobre 2025.

Public visé :

Enfants de 2 à 12 ans, avec une attention particulière portée à ceux en situation de handicap, ainsi qu'à leurs familles et accompagnateurs.

Le montant du projet est de 44 395.00 € H.T

Une demande de subvention de 15 000 € pourrait être demandée à la Région Rhône Alpes Auvergne.

Le plan de financement est le suivant :

<b>Aire de jeux 2025 Plan de financement</b>			
<b>Dépense</b>	<b>€ HT</b>	<b>Recette</b>	<b>€ HT</b>
Tyrolienne	26 352,00 €	Région	15 000,00 €
Balançoire	9 746,00 €	Commune	18 297,00 €
Aménagement et Clôture du site	8 297,00 €	Département	11 098,00 €
Total dépense	44 395,00 €	Total Recette	44 395,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré par **à l'unanimité**

- Donne son accord pour la réalisation du projet de création d'une aire de jeux d'un montant prévisionnel de 44 395.00 €
- Sollicite auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention d'un montant de 15 000 €.

**DELIBERATION POUR UNE DEMANDE AU DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX**  
**Délibération N° 2025-05-05**

Concernant le même projet que le point précédent, pour lequel une demande de subvention sur la thématique « Aménagements sportifs et de loisirs » de 25% sera faite également au Département, soit un montant de 11 098 €.

Le montant du projet est de 44 395.00 € H.T

Une demande de subvention de 11 098 € pourrait être demandée au Département.

Le plan de financement est le suivant :

<b>Aire de jeux 2025 Plan de financement</b>				
<b>Dépense</b>	<b>€ HT</b>		<b>Recette</b>	<b>€ HT</b>
Tyrolienne	26 352,00 €		Région	15 000,00 €
Balançoire	9 746,00 €		Commune	18 297,00 €
Aménagement et Clôture du site	8 297,00 €		Département	11 098,00 €
Total dépense	44 395,00 €		Total Recette	44 395,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré par **à l'unanimité**

- Donne son accord pour la réalisation du projet de création d'une aire de jeux d'un montant prévisionnel de 44 395.00 €
- Sollicite auprès du Département une subvention d'un montant de 11 098 €.

**DELIBERATION POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT  
POUR LA REPARATION DES TROTTOIRS DE CHAMPVAROUX AU TITRE DES  
AMENDES DE POLICE  
Délibération N° 2025-05-06**

Rémi SAUVESTRE Adjoint à l'Aménagement du Cadre de Vie explique que la commune lance des travaux pour la mise en sécurité des usagers piétons concernant la réparation des trottoirs du carrefour de Champvaroux en raison des dégradations dues aux fortes pluies.

Le chiffrage de ce projet est de 10 927.57 € H.T.

Une demande de subvention au titre des amendes de police de 50% sera proposée au vote du conseil municipal soit 5 464 €.

Plan de financement :

<b>Financement</b>	Montant de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (le cas échéant)
<b>Département</b>	5 464.00	24 mai 2025	
Région			
Etat			
Fonds de concours	a préciser		
<b>Sous-total (total des subventions publiques)</b>	<b>5 464.00</b>		
Autofinancement	5463.57		
<b>TOTAL</b>	<b>10 927.57</b>		

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré par **à l'unanimité**

- Donne son accord pour la réalisation du projet pour la réparation des trottoirs de Champvaroux d'un montant prévisionnel de 10 927.57 €
- Sollicite auprès du Département au titre des amendes de police une subvention d'un montant de 5 464 €.

**DELIBERATION POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LE PROJET SENTIERS NATURE.  
Délibération N° 2025-05-07**

Une demande de subvention avait été adressée au Département dans le cadre de la Thématique « Aménagements sportifs et de loisirs » pour le projet Sentiers nature. Cette demande a été rejetée.

Pour rappel, il s'agit de marquer le cheminement au seul moyen d'une intervention sur la végétation (broyage, fauche, éventuellement coupe d'arbres ou d'arbustes). Les interventions sur le sol sont réduites et très ponctuelles.

Elles peuvent consister à mettre en place un petit pont sur une zone humide, à installer quelques blocs rocheux pour faciliter la traversée d'un suintement d'eau ou d'un point bas.

Nous pouvons redéposer un nouveau dossier au Département pour le Projet Sentiers Nature dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) pour un taux de subvention de 50 %  
Le montant total du projet est de 19 662.30 € H.T, et la demande de subvention à hauteur de 50 % de 9 831 €.

Plan de financement est le suivant :

Financement	Montant de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (le cas échéant)
Département	9 831.00	30/05/2025	
Région			
Etat			
Union Européenne			
Fonds de concours CCVD			
<b>Sous-total (Total des subventions publiques)</b>	<b>9 831.00</b>		
Autofinancement	9831.30		
<b>TOTAL</b>	<b>19 662.30</b>		

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré par à l'unanimité

- Donne son accord pour la réalisation du projet Sentiers nature d'un montant prévisionnel de 19 662.30 €
- Sollicite auprès du Département au titre des amendes de police une subvention d'un montant de 9831.00 €.

### QUESTIONS DIVERSES

1- Monsieur SAEZ demande des renseignements sur l'absence de marquage au sol sur la route de Savoie à la suite des travaux de la voie mode doux. Les arrêts de bus n'étant pas dématérialisés, il explique que cela engendre des situations dangereuses, notamment lorsque les enfants descendent aussi bien par l'avant et à l'arrière du bus et qui traversent la route.

Madame NOBLIA indique également que certaines personnes profitent que le marquage n'est pas effectué pour se garer sur les trottoirs.

Rémi SAUVESTRE informe que le marquage de cette zone est bien prévu dans les prochaines semaines mais qu'il fallait attendre trois semaines après la fin des travaux pour effectuer cette prestation.

2. Jacqueline GUICHARD informe que les ateliers "Améliorer la mobilité et la sécurité des conducteurs seniors" qui se sont déroulés en Mairie les 15 et 16 mai 2025 se sont bien déroulés et que les participants étaient satisfaits.
3. La soirée GOSPEL du 17 mai 2025 à 20h avec la Troupe « Les voix de la Terre » a affiché complet avec un public conquis.
4. L'Estival du Dauphiné ayant pour objectif de créer un ou plusieurs lieux de convivialité regroupant des initiatives individuelles et collectives visant à un renforcement de la solidarité, du partage, de la citoyenneté et du lien local, en œuvrant dans le sens d'un développement local durable s'est déroulé cette année le 17 mai à Saint Clair de la Tour dans une bonne ambiance.

Le maire

La secrétaire

**Patrick BLANDIN**

**G. NOBLIA**